



L'association Terre et Pierres de Saint Alban d'Hurtières
et l'Écomusée des Hurtières



avec le concours des communes
de Saint Alban d'Hurtières, de St Georges d'Hurtières et de Saint Pierre de Belleville
organisent une
JOURNÉE DES PEINTRES et des ARTS
le Dimanche 1er octobre 2017

THÈME : Paysages et Patrimoine des Hurtières

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 -

Un concours doté de prix est organisé dans le cadre de la journée des Peintres et des Arts le 1er octobre. Il est ouvert aux seuls peintres amateurs. Il se déroulera dans les trois communes de Saint Alban d'Hurtières, de St Georges d'Hurtières et de Saint Pierre de Belleville.

Les prix détaillés à l'article 7 de ce règlement sont trois prix du jury et un prix du public.

L'inscription se fait par e-mail : jourdespeintreshurtieres@gmail.com
ou en renvoyant le bulletin d'inscription joint au présent règlement à
Mme Eliane Villard
Association Terres et Pierres
Le Châtelet
73220 Saint Pierre de Belleville

Une confirmation sera adressée dès réception.

Article 2 -

Déroulement de la journée

Chaque peintre inscrit au concours s'engage fermement à peindre en public et à être présent toute la journée.

De 8h à 10h : Accueil des peintres avec leurs supports vierges

A 17h : Remise des œuvres de la journée

De 17h à 18h : Exposition des œuvres, délibération du jury, vote du public

A 18h : Proclamation des résultats et remise des prix.

Article 3 -

Ce concours a pour objet de récompenser les œuvres peintes le jour même, sur des emplacements choisis par les peintres ou d'après photo. Le sujet doit se situer ou être vu de l'une des trois communes : St Alban, St Georges ou St Pierre de Belleville. Un plan et des photos seront disponibles à l'accueil.

Article 4 -

L'accueil et l'inscription des participants aura lieu entre 8h00 et 10h à Saint Pierre de Belleville dans la salle proche du cimetière (cf plan en annexe). Les candidats, munis de leur matériel, devront faire tamponner leurs supports destinés à être peints (toile, panneau, carton...). Les peintres se verront attribuer un numéro pour préserver l'anonymat. Les œuvres non tamponnées ne pourront participer au concours.

Article 5 -

Toutes les techniques picturales sont admises (huile, aquarelle, pastel, fusain, encre, etc.). Chaque peintre participera à cette journée avec son propre matériel (support et peinture) et devra impérativement peindre sur le thème "Paysages et Patrimoine des Hurtières".

Les tableaux devront être commencés et achevés sur place, le jour même.

Les horaires prévus par les organisateurs devront être respectés.

En cas de mauvais temps il est prévu des salles de repli.

.Article 6 -

Chaque participant remettra une seule composition, munie de son numéro attribué lors de l'accueil, à 17h heures au plus tard à la salle des fêtes de Saint Alban au village des Champs. (cf plan en annexe).

Les œuvres des artistes ne devront en aucun cas être encadrées, sous verre ou signées.

Article 7-

La remise des prix aura lieu à la salle des fêtes au village des Champs, le dimanche 1er octobre 2017 à partir de 18 heures et sera suivie d'un vin d'honneur.

Un jury décernera trois prix d'une valeur respective de 300 € pour le premier prix, 200 € pour le second et 100 € pour le troisième. Le lauréat du premier prix s'engage à laisser son œuvre aux organisateurs.

Le public sera invité à voter - un seul vote par personne - pour l'œuvre qui aura sa préférence. Un ticket qui pourra faire l'objet d'une tombola servira au vote. Le public y reportera le numéro du tableau choisi et le glissera dans une urne mise en place à cet effet. Le prix du public d'une valeur de 100 euros est attribué à l'artiste ayant obtenu le plus grand nombre de voix à l'occasion du vote du public..

Article 8 -

Les artistes participant au concours pourront, s'ils le désirent, exposer quelques-uns de leurs tableaux dans des lieux surveillés par les organisateurs.

Article 9-

Les frais d'inscription s'élèvent à 7€ et donnent droit à un repas, le midi.

Article 10-

En dehors des œuvres exposées par les concurrents, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, vol, perte ou autres dégâts.

Les participants au concours s'engagent à accepter et signer ce règlement. Les lauréats autorisent les organisateurs à utiliser leur nom et la possibilité de la reproduction de leur œuvre sans aucun dédommagement.

à Saint Alban d'Hurtières le

Je soussignéaccepte ce règlement.

SIGNATURE



JOURNÉE DES PEINTRES et des ARTS
le Dimanche 1er octobre 2017
Inscription au concours
des peintres amateurs



à adresser à
Mme Eliane Villard
Association Terre et Pierres
Le Châtelet
73220 Saint Pierre de Belleville

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Tél :.....

E-mail :.....

PARTICIPERA AU CONCOURS

Fait le:.....

Signature:

Merci de joindre le règlement des frais d'inscription de 7€ par chèque à l'ordre de "Écomusée des Hurtières".

Plan d'accès aux salles accueil, restauration et remise des œuvres

